



## Lors de la réunion CE du 24 février

Présentation finale des travaux du cabinet Syndex dans le cadre de la consultation sur les orientations stratégiques d'Axway, conformément aux articles L.2323-7-1, L.2323-35 et L.2323-36 du Code du travail.

Consultation obligatoire prévue par les textes, cette expertise visait à éclairer les élus sur la stratégie mise en œuvre par Axway dans le cadre de son « *Business Plan à l'horizon 2018* ». D'emblée, l'expert note que pour émettre un avis en toute connaissance de cause, les élus du CE d'Axway auront besoin d'un peu plus d'explications pour comprendre comment atteindre les objectifs visés par la direction dans son plan. Si l'expertise montre la cohérence du Plan de travail à horizon 2018 qui affiche de grandes orientations basées sur les grandes tendances du marché, elle souligne le caractère très ambitieux des objectifs en matière de croissance organique et les zones d'ombre qui l'entourent : **quels métiers nouveaux et quelles nouvelles compétences pour nourrir ces ambitions ? Quels sont les métiers qui vont disparaître ? Quelles formations pour les salariés afin d'accompagner cette mutation ? Quelles conséquences en termes de nouvelles organisations et de charge de travail ? Les salariés seront-ils tous embarqués dans cette nouvelle donne et si non, quelles réorientations envisagées par l'entreprise ?**

Pour l'instant, pas de réponses à ces interrogations légitimes sur les accompagnements sociaux nécessaires.

➔ Il ne nous est pas possible de mettre à disposition des salariés le rapport de l'expert, pour des raisons légales de confidentialité de certaines informations. Toutefois, nous indiquons ci-dessous les grands sujets traités dans le document : **la croissance organique, les projections des coûts et la maîtrise des charges, l'amélioration des performances, la stratégie de croissance externe, les limites à la formulation d'un avis motivé de la part des élus.**

Le point sur le projet de plan de formation 2016 a été renvoyé à la réunion CE de mars. Il faut espérer que ce délai supplémentaire sera suffisant pour que la commission Formation puisse travailler sur le fond de ce dossier ; lequel est à mettre directement en rapport avec le plan stratégique 2015 - 2018

Présentation de la politique de R&D.

La première partie de cette politique, présentée par Joël Depernet, est un retour aux basiques : sécurité, efficacité et surtout qualité.

Le retour des équipes qualité au sein des équipes de développement n'est pas un *retour en arrière* nous précise-t-on. Auparavant, la qualité n'était pas intégrée dans les mentalités. Selon le patron de la R&D, le fait de sortir le processus qualité des équipes a permis d'atteindre le niveau de maturité requis. Maintenant, chaque développeur est responsable de ce qu'il produit, y compris en termes de qualité. Dans la plupart des projets, l'équipe qualité existe toujours, mais elle est supervisée par le même chef de projet ; ce qui permet de la prendre en compte dès le début du projet, et non tout à la fin lorsqu'il est trop tard et ne reste plus de temps.

Il est prévu des réallocations de personnes entre les équipes pour favoriser certains nouveaux projets tandis que d'autres sont en ralentissement.

Notre commentaire : si cela peut sembler cohérent, il faudra observer l'efficacité sur la durée.

Les élus Intersyndicale demandent à ce que leur soit expliqué de façon détaillée le montage juridique et financier qui a prévalu au rachat de la société Appcelerator

Axway Inc. (Axway USA) a créé une filiale qui a fusionné avec Appcelerator Inc. La fusion a pris le nom d'Appcelerator Inc. Qui, du coup, se retrouve filiale à 100% d'Axway Inc.

Simple, non ? Et en plus, la direction évite ainsi la consultation du CE ! Bien joué !

Les élus constatent cette année un retour en arrière sur la remise des lettres d'objectifs pour les salariés ayant une part variable sur objectifs. Ils souhaitent connaître les dates de distribution de ces lettres.

Réponse de la direction : pour les commerciaux, la date prévue de remise des lettres d'objectifs est le 5 mars (donc, à l'heure où vous lisez ce CactuCE, vous êtes censés les avoir eues !) ; pour les autres salariés concernés, ce sera fin mars.

➔ **PROCHAINE REUNION CE : 30 MARS**

Les élus Intersyndicale demandent une présentation des modifications dans l'organisation du service Administration des Ventes et la création d'une nouvelle entité « Cash recovery ».

L'entité « Cash Recovery » a pour missions de recouvrer l'ensemble des factures à payer (licences, maintenance, services, cloud), contribuer à la prévision de trésorerie, contrôler l'octroi de crédit, mettre en place de nouveaux outils pour améliorer le process, renforcer le travail avec les commerciaux pour recouvrer des éventuelles créances. En résumé, ADM est donc organisée autour des trois pôles suivants :



Précision : la réorganisation des équipes ADV aurait dû être présentée au CHSCT AVANT sa mise en place comme le prévoient les textes légaux. Les élus Intersyndicale vont être extrêmement vigilants sur ces petites réorganisations (selon les mots de la direction) mais qui peuvent avoir des impacts sur les salariés et leurs conditions de travail.

Dernier état des effectifs France  
fourni au CE de février

#### ANNECY

	31-12-2015 00:00:00		
	Hommes	Femmes	Total
CDD	0	1	1
CDI	87	20	107
<b>TOTAL</b>	<b>87</b>	<b>21</b>	<b>108</b>

#### PUTEAUX

	31-12-2015 00:00:00		
	Hommes	Femmes	Total
CDD	6	2	8
CDI	411	149	560
<b>TOTAL</b>	<b>417</b>	<b>151</b>	<b>568</b>



Alors que les négociations syndicats/direction de l'UES concernant les prochaines élections CE/DP sont encore loin d'être abouties, nos petits camarades CEi sont déjà en campagne : matinée d'information, affichage sauvage sur les murs et dans les ascenseurs, multiplication de propositions de prestations ... bref ça s'affole dans leur rang. Et surtout, ça évite de tenir au courant les élus CE syndiqués de la date de la réunion d'information destinée aux salariés. D'où cette petite déclaration faite par l'Intersyndicale en début de séance :

« Nos élus majoritaires CEi ce sont appropriés le CE et tel Arpagon répondant à La Flèche :

« Va-t'en attendre dans la rue, et ne sois point dans ma maison planté tout droit comme un piquet, à observer ce qui se passe, et faire ton profit de tout. Je ne veux point avoir sans cesse devant moi un espion de mes affaires, un traître, dont les yeux maudits assiègent toutes mes actions, dévorent ce que je possède, et furetent de tous côtés pour voir s'il n'y a rien à voler »,

Ils font leurs petites affaires dans leur coin.

La preuve ?

Ils organisent une réunion d'information à laquelle une partie des élus (au hasard, les élus IS) n'a pas été associée, ni pour sa préparation, ni pour la date choisie que nous avons découverte en même temps que les salariés.

Ils mettent l'instance hors la loi par un affichage sauvage et illicite.

Concernant le choix d'un nouveau logiciel pour la gestion du CE, même attitude corporatiste et sectaire en ne nous informant pas de cette démarche et en ne nous y associant pas plus : ni au niveau du cahier des charges, ni au niveau de l'appel d'offres.

Les élus CEi considèrent que le CE leur appartient.

Mais chers collègues il n'en est rien !

Les élus d'un CE ne sont que les gérants d'un bien collectif appartenant à l'ensemble des salariés que nous représentons, tous et toute, quels qu'aient été les choix exprimés par ceux-ci lors des dernières élections ».

@Le CactuCE est AUSSI sur JIVE !